

AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT À L'ÉCOLE

Procédure :

Si un parent vous informe que son enfant doit prendre des médicaments (base temporaire ou à long terme)

Lui remettre la feuille suivante pour obtenir sa signature (autorisation) obligatoire.

Remettre une copie de l'autorisation à la direction

Conserver la médication en lieu sûr en informant la direction de l'endroit où se trouve le médicament pour que l'enfant puisse en recevoir quand même en cas d'absence.